M. et Mme [redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]

Madame le Maire
Commune de SAINT-FORGET
16, rue de la Mairie
78720 SAINT-FORGET

[redacted], le 28 juillet 2026

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : remboursement des sommes prélevées sur les titres de recettes annulés, paiement des condamnations et des intérêts de retard

Madame le Maire,

Je fais suite à notre conversation téléphonique du 17 juillet.

Depuis la décision du Conseil d'État du 3 juillet 2025, les titres de recettes n° 69, 70, 71 et 93 émis contre nous sont annulés. Dès le lendemain, le 4 juillet 2025, nous avons demandé le remboursement des 112 357,84 euros prélevés sur nos comptes en octobre et novembre 2024. Plus d'un an a passé. Nous n'avons rien reçu. Entre-temps, la cour administrative d'appel de Versailles a confirmé, le 11 mai 2026, que ces titres restaient annulés.

La commune a déposé un pourvoi le 13 juillet dernier. C'est son droit. Mais un pourvoi ne suspend rien : l'obligation de rembourser reste entière, dès aujourd'hui, et aucun sursis n'a été accordé.

Vous m'avez indiqué au téléphone que l'annulation comptable des titres demanderait plusieurs semaines, et que la commune s'opposait aux intérêts. L'annulation a déjà été prononcée par la justice. Il ne reste à la commune qu'à la constater dans ses comptes et à émettre le mandat de remboursement, ce qui ne demande ni délibération ni avocat. Quant aux intérêts de retard, ils ne dépendent ni de vous ni de moi. Ils sont automatiques, ils courent depuis notre demande du 4 juillet 2025, et ils augmentent chaque jour un peu plus.

Voici le détail de ce que la commune nous doit au 28 juillet 2026 :

Remboursement des sommes prélevées (deux prélèvements de 56 178,92 € les 15 octobre et 15 novembre 2024)	112 357,84 €
Frais de justice mis à la charge de la commune par les quatre décisions (1 500 € en 2022, 3 000 € en décembre 2024, 3 000 € en juillet 2025, 2 000 € en mai 2026)	9 500,00 €
Intérêts de retard arrêtés au 28 juillet 2026 (détail ci-dessous)	13 060,23 €
Total au 28 juillet 2026	**134 918,07 €**

Détail des intérêts de retard sur les 112 357,84 € :

Période	Taux	Jours	Base	Intérêts
du 4 juillet au 2 septembre 2025	6,65 % (taux légal)	61	112 357,84 €	1 248,71 €
du 3 septembre au 31 décembre 2025	11,65 % (taux légal majoré après 2 mois de retard)	120	112 357,84 €	4 303,46 €
du 1er janvier au 30 juin 2026	11,67 % (taux légal majoré)	181	112 357,84 €	6 502,19 €
du 1er juillet au 28 juillet 2026	11,67 % (taux légal majoré)	28	112 357,84 €	1 005,86 €
Total des intérêts au 28 juillet 2026	**13 060,23 €**			

Chaque jour de retard ajoute **35,92 euros** à ce décompte. Et depuis le 4 juillet 2026, les intérêts de la première année, soit 12 162,14 euros, produisent eux-mêmes des intérêts, comme la loi le permet.

Nous vous demandons donc de faire procéder, sous quinze jours à compter de la réception de ce courrier, à l'annulation comptable des quatre titres de recettes, au remboursement des sommes prélevées, au paiement des condamnations et des intérêts de retard, puis de nous confirmer la date de ces opérations par écrit. Le comptable public, qui reçoit copie de ce courrier, dispose déjà de nos coordonnées bancaires et pourra procéder au versement dès réception de votre mandat.

Sans réponse dans ce délai, nous saisirons le préfet des Yvelines ainsi que la cour administrative d'appel de Versailles.

Nous restons néanmoins, comme nous l'avons toujours été, ouverts à une solution amiable sur l'ensemble du dossier.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

M. et Mme [redacted]

Copie : comptable public (SGC de Saint-Quentin-en-Yvelines) ; cabinet Roosevelt Avocats



DESTINATAIRE

Commune de SAINT FORGET
Madame le Maire
16 rue de la Mairie
78720 SAINT FORGET

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre
otif de non-distribution.
t à l'information de distribution :
numéro de la lettre recommandée au 6 20 80
SMS).
aposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :
de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
nels, composer le 3634 (numéro non surtaxé)
de 8h à 18h.

LA POSTE 07-26

Prix : CRBT

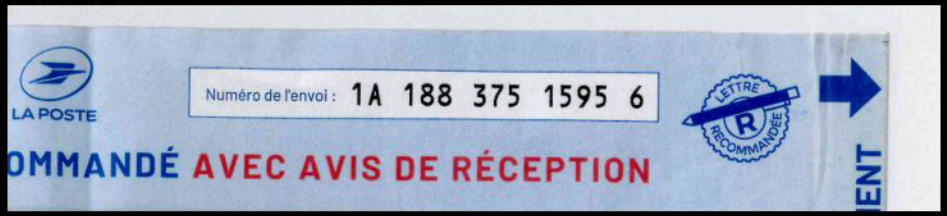

LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 188 375 1595 6

LETTRE RECOMMANDÉE R

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

ENT



En provenance de :

Commune de SAINT FORGET
Madame le Maire
16 rue de la Mairie
78720 SAINT FORGET

Présenté / Avisé le : 3 / 8 /
Distribué le : /

Je soussigné(e) déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

Signature
(Nom, Prénom et NOM du mandataire)

☐ CNI / permis de conduire
☐ Autre : .....

Signature facteur*

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



LA POSTE

RECOMMANDÉ
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 188 375 1595 6

FRAB